

CHÂTEAUROUX > Jean-Michel Blanquer et Elisabeth Borne face aux questions de lecteurs de la NR

Jean-Michel Blanquer et Elisabeth Borne face aux questions de lecteurs de la NR

Publié le 14/01/2021 à 20:24 | Mis à jour le 15/01/2021 à 07:51



POLITIQUE - INDRE



Jean-Michel Blanquer et Elisabeth Borne, respectivement ministres de l'Éducation nationale et du Travail, entourés des quatre lecteurs de la NR : Tristan Not, Sandra Neltien, Laura Fatoux et Véronique Gaulon.

© Photo NR, Thierry Roulliaud

Orientation, apprentissage, aide aux entreprises... Pendant une heure, ce jeudi 14 janvier, les ministres de l'Éducation et du Travail, invités de la rédaction, ont répondu à des interrogations de quatre lecteurs. Verbatim.



Les deux ministres face aux lecteurs... et aux journalistes de la rédaction.

© Photo NR, Thierry Roulliaud

> **Tristan Not**

20 ans, étudiant en alternance en Licence pro entre Bourges et Sainte-Lizaigne.

"Je suis une Licence pro Développement de projets industriels entre l'IUT de Bourges et l'entreprise Sainte-Lizaigne, spécialisée dans l'équipement des réseaux d'eau. Celle-ci a bénéficié d'une aide exceptionnelle Apprentissage dans le secteur de l'industrie. J'avais un plan d'études assez précis, mais je me suis retrouvé avec plusieurs options après le Bac qui m'ont fait hésiter : BTS puis licence avec des expériences professionnelles, ou une orientation plutôt théorique et générale..."



Tristan Not, 20 ans, étudiant en alternance en Licence pro entre Bourges et Sainte-Lizaigne.

© Photo NR, Thierry Roulliaud

> **Laura Fatoux**

25 ans, gérante du magasin Besson Chaussures, à Cap Sud Saint-Maur.

"J'ai commencé mon parcours professionnel au sein de l'entreprise Besson Chaussures dans le Nord, à l'âge de 15 ans, en alternance. Puis j'y ai évolué jusqu'à prendre la gérance de magasin de Cap Sud il y a un an et demi. Sur les conseils de la mission locale, j'ai pris une jeune en CIE (Contrat Initiative Emploi), un dispositif mis en place en début d'année pour permettre aux jeunes de se réinsérer et aux entreprises de bénéficier d'une aide à hauteur de 47 %. Mais est-ce que les entrepreneurs connaissent ce dispositif-là ?"



Laura Fatoux, 25 ans, gérante du magasin Besson Chaussures, à Cap Sud Saint-Maur.

© Photo NR, Thierry Roulliaud

> Sandra Reltien

Mère de Théo, 17 ans, élève en classe ARTP au lycée Blaise-Pascal, à Châteauroux.

"Théo a toujours été en difficulté scolaire... On a tiré la sonnette d'alarme dès la 6e et, en fin de 3e, il n'avait pas de projet professionnel et pas de compétences pour le cursus général "classique". On l'a envoyé là où il y avait de la place, en Bac pro Cuisine, mais ça ne lui convenait pas car il a besoin d'une aide individuelle et de petits groupes. On a finalement réussi à trouver dans une place en classe ARTP (Action de remobilisation à temps plein) à Blaise-Pascal. Le principe : les jeunes alternent toute l'année entre des cours et des stages en entreprise."



Sandra Reltien, mère de Théo, 17 ans, élève en classe ARTP au lycée Blaise-Pascal, à Châteauroux.

© Photo NR, Thierry Roulliaud

> Véronique Gaulon

Restauratrice à Lys-Saint-Georges et présidente de l'Umih du Berry.

"Nous n'avons pas la position, beaucoup entendue, qu'il faut ouvrir coûte que coûte. Nous comprenons l'obligation de fermeture au regard de la situation sanitaire. Mais cela a un impact sur de nombreux jeunes qui n'ont pas pu trouver d'apprentissage, les collègues étant frileux à l'idée de leur proposer des contrats alors que nous n'avons pas encore de date de réouverture... Il faudrait donc envisager pour ces jeunes la prolongation exceptionnelle d'une année de leur contrat d'apprentissage, pour qu'ils aient une vraie formation".



Véronique Gaulon, restauratrice à Lys-Saint-Georges et présidente de l'Umih du Berry.

© Photo NR, Thierry Roulliaud

Sandra Reltien. Ne peut-on pas créer un dispositif pour aider des jeunes, aux compétences insuffisantes pour aller dans un Bac général et sans projet professionnel, à trouver leur voie ?

Elisabeth Borne. "C'est exactement le sens du programme " Un Jeune, une solution " que nous portons avec Jean-Michel Blanquer et que nous venons voir, ensemble, aujourd'hui, et qui est mené avec l'Afpa. L'idée, c'est de se dire qu'il est très difficile pour un jeune de répondre à la question "C'est quoi ton projet professionnel ?", car souvent on ne connaît pas tous les métiers – on n'en connaît même qu'une toute petite partie. Il est important de prendre le temps de découvrir différents métiers, dans le cadre du programme d'obligation de formation que nous mettons en place, précisément pour ces jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans. L'Afpa est un spécialiste de la formation professionnelle et ses centres comportent différentes filières : rénovation thermique, digital, etc. L'idée, c'est de permettre aux jeunes, sur à peu près quatre mois, de discuter avec des jeunes – ou des moins jeunes- qui sont déjà en formation sur ces métiers, pour les aider à se faire une idée."

Jean-Michel Blanquer. "En complément, il y a aussi cette idée que le parcours de tout jeune doit être personnalisé dès le moment où il est au collège et au lycée, et qu'il doit avoir des éléments d'information et d'orientation le plus tôt possible. A la suite de la Loi pour une école de la confiance, on a créé un certain nombre d'heures d'orientation à partir de la classe de 4^e (une trentaine d'heures en 4^e, une quarantaine en 3^e puis on passe à 54 h en 2nde, 1^{re} et Terminale). Nous faisons cela en lien avec les Régions – et ici, on est dans une région qui est très active en matière d'orientation – pour offrir aux élèves une présentation des métiers et des formations dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, il est important de leur faire connaître et vivre des expériences de travail. Le stage de 3^e a le mérite d'exister, mais il est insuffisant. A ce titre, si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons, mi-mars, avec l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) et les Régions, le « Printemps de l'orientation », un moment où les élèves, de seconde et de première en particulier, auront une information.

Et puis, il y a une deuxième problématique dans ce que vous avez évoqué. Au début du lycée professionnel, très souvent, l'élève peut se trouver dans une sorte de couloir qu'il trouve fermé – il est là un peu par hasard, sur un métier ou une formation qui n'est pas forcément ce qu'il aurait voulu. Cela signifie qu'en amont, on doit avoir satisfait autant que possible le premier vœu de l'élève, c'est une donnée à laquelle je suis très attentif. Mais aussi, dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, on a élargi ce qu'il se passe en seconde pour un élève qui entre en lycée professionnel.

Si l'on raisonne chronologiquement :

1. Mieux informer, mieux orienter ;
2. Avoir une vision beaucoup plus large, lorsqu'on est encore jeune, des possibilités ;
3. Ce que disait Elisabeth Borne : être capable aussi d'avoir des passerelles, de passer dans différents types de formations, y compris permettre des allers-retours, parce qu'on doit raisonner de plus en plus en termes de formation tout au long de la vie, et donc trouver de manière de plus en plus naturelle qu'on passe d'un statut à un autre, et pas être dans la vision d'un couloir linéaire, alors même qu'il est très difficile à l'âge de 15 ou 16 ans de savoir exactement ce que l'on veut."

“ C'est très important de se dire que tout n'est pas joué à 16 ans, à 18 ans, ou même plus tard ! ”

Elisabeth Borne ministre du Travail

Elisabeth Borne. "C'est aussi très important, lorsqu'un jeune choisit une première orientation – l'orientation de sa vie professionnelle aussi – de se dire qu'au cours de sa vie professionnelle, il pourra aussi de réorienter. Nous sommes en train de développer le Compte personnel de formation (CPF) qui permet d'accumuler des droits à la formation. Si l'on a envie, au cours de sa vie professionnelle, de changer de métier, on peut s'appuyer sur ce CPF. Nous avons aussi bâti, avec les syndicats et les organisations patronales, un dispositif pour permettre à des salariés qui sont par exemple dans des secteurs en difficulté, d'être formés à un nouveau métier. C'est l'État qui paie la rémunération et la formation du salarié pour qu'il puisse aller vers des secteurs qui recrutent.

C'est très important de se dire que tout n'est pas joué à 16 ans, à 18 ans, ou même plus tard ! On doit avoir la possibilité de changer de métier si on en a envie ou si c'est nécessaire parce que l'entreprise dans laquelle on est, est en difficulté."

Sandra Reltien. Mais concrètement, qu'est-ce qu'on envisage pour ces jeunes qui ne sont pas en échec scolaire, mais qui n'ont pas encore trouvé leur voie ?

Jean-Michel Blanquer. "L'une des innovations, c'est la mise en place d'un numéro unique, le 0.800.122.500, pour s'adresser à un conseiller qui renvoie à des solutions locales, pour l'information générale. Mais au-delà de cela, c'est l'ensemble des systèmes des ministères du Travail et de l'Education nationale qui sont mobilisés pour offrir quelque chose de personnalisé."

0.800.122.500

C'est le numéro vert créé par le gouvernement, pour permettre aux jeunes sans diplôme et à leurs parents d'échanger avec un conseiller par téléphone. Il pourra leur apporter une information fiable sur les solutions de retour en formation et sur les structures d'accompagnement.

"On le cas d'élèves qui ont besoin d'être complètement ré-accompagnés pour consolider leurs compétences de base, en français, en mathématique, en langues vivantes, en culture générale mais aussi en confiance en soi... Il faut déjà les détendre là-dessus, en leur disant que c'est parfaitement normal de se poser des questions là-dessus et qu'ils sentent la bienveillance du monde adulte pour les accompagner en ce sens.

Et puis, quand ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire après, tester des idées : les stages, les milieux professionnels qui viennent présenter ce qu'ils font. C'est tout le sens de dispositifs comme celui de l'ARTP, qui bénéficie du professionnalisme et du pragmatisme des acteurs professionnels qui sont très habitués à ces jeunes qui ne savent pas vers quoi s'orienter. Ils savent leur redonner confiance en eux-même et les compétences de base nécessaires, mais aussi leur faire vivre des expériences dans différents milieux professionnels. Pour ces jeunes-là, on évite désormais le cloisonnement, on crée de la complémentarité entre collectivités locales, ministère du Travail, de l'Education nationale et monde de l'entreprise, avec le travail que l'on voit sur le terrain : les missions locales, les lycées professionnels, les CFA, l'Afpa, etc."

Elisabeth Borne. "On a souvent des réponses et beaucoup de dispositifs qu'on peut proposer aux jeunes (accompagnement, préparation à un apprentissage, formation). L'un de nos grands défis, c'est de faire connaître tous ces dispositifs et que les jeunes aient bien en tête tous les réponses que l'on peut leur apporter. Par exemple, dans le cadre du plan « Un jeune, une solution », cette année, nous avons deux millions de réponses pour les jeunes ! Comment on le fait savoir ? Comment on lui présente toute cette gamme de solutions ? C'est pour cela que nous avons créé une plateforme sur laquelle on retrouve toutes ces possibilités de parcours, en fonction de sa situation, de ses aspirations. Et, s'il en a besoin, le jeune peut être rappelé par sa mission locale pour discuter de tous ces parcours à sa disposition."

Jean-Michel Blanquer. "Nous avons un maillage territorial qui implique les collectivités locales, les missions locales, les Centres d'information et d'orientation (CIO) et nous-même, l'État, avec une vraie complémentarité, pour qu'il y ait toujours une solution."



Les masques étaient évidemment de rigueur pour tous les participants de cet échange.

© Photo NR, Jean-Sébastien Le Berre

Tristan Not. Est-ce que l'on aurait plus de chances de trouver un métier avec un parcours plutôt professionnel ou plutôt théorique, général ?

Jean-Michel Blanquer. "Ce qui est très important, c'est d'avoir un parcours personnalisé et pas des solutions standards dans lesquelles tout le monde entre. Il faut quelque chose qui corresponde à notre époque, qui s'adapte davantage à ce que chacun est et à ses aspirations.

Concrètement, en France, on avait un retard à rattraper en matière d'apprentissage. On avait trop cloisonné le sujet de la formation scolaire et par apprentissage. Les ministères du Travail et de l'Éducation nationale ont décidé de décroisonner, pour permettre d'avoir des mixités de parcours et de la personnalisation. De nouveau, on trouve l'idée de mieux informer en amont (notamment sur l'apprentissage, dès le collège) et on a mis à égalité les perspectives d'affectation (en apprentissage, en lycée professionnel, en lycée général) dans Affelnet, le système d'affectations après la 3^e. C'est comme cela que, dès 2018, on a connu +40 % d'orientations vers l'apprentissage après la 3^e car on avait une information qui donnait son plein prestige à l'apprentissage et qui mettait à égalité les possibilités.

On a, dans le même temps, augmenté le nombre d'élèves qui allaient en lycée professionnel parce qu'on sait très bien qu'on a besoin de développer le prestige de ces établissements, notamment en expliquant qu'on a une diversité de parcours. Tous les parcours ont un intérêt dès lors qu'ils correspondent à nos aspirations et qu'on n'est pas là malgré soi."

“ On est en train d'inventer un modèle mixte, qui prend le meilleur de ce qu'on a pu observer dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse, et le meilleur de nos traditions. ”

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale

"Une fois que l'on est après 16 ans, disons après la 3^e, il doit y avoir aussi une diversité de choix. Ce qui est en train de se passer pour la France, c'est qu'on est finalement en train d'inventer un modèle mixte, qui prend le meilleur de ce qu'on a pu observer dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse, et le meilleur de nos traditions. Au lycée Blaise-Pascal, il y a parfois des classes mixtes, avec des élèves et des apprentis. Un élève peut très bien être en 2nde on ne peut plus scolaire et désirer, à partir de la 1^{re}, être en situation d'apprentissage.

Donc, il faut être très pragmatique sur ces sujets, offrir une palette de possibilités, dans les domaines de formation mais aussi dans les statuts possibles. On ne doit sûrement pas opposer le parcours scolaire de lycée professionnel aux parcours d'apprenti, mais au contraire montrer que c'est très complémentaire et que c'est cela qui offre une palette de choix à l'élève et aux éventuels futurs employeurs. Cela permet aussi d'être souple, car il y a des moments où cela est plus difficile d'avoir des contrats d'apprentissage, donc au moins, on est sûr d'avoir la formation scolaire des lycées professionnels, et de réguler les choses en fonction de chacun.

Elisabeth Borne. Il n'y a pas une réponse unique : cela dépend à la fois du métier vers lequel vous voulez aller et de vos propres aspirations. Certains préfèrent avoir d'abord un enseignement théorique ; d'autres, au contraire, pour être intéressés par un sujet, ont besoin de mettre en pratique. La voie de l'apprentissage a l'intérêt de vous mettre en situation dans une entreprise, de découvrir votre futur univers professionnel, d'apprendre aussi le métier dans l'entreprise et de voir comment fonctionne un collectif de travail. C'est une dimension importante : quand on entre dans le vie professionnelle, on se rend compte qu'il y a à la fois ses propres compétences et la capacité que l'on a à travailler avec les autres."

“ Nous avons décidé de prolonger ces aides jusqu'à fin mars. ”

Elisabeth Borne, à propos de la prime d'aide à l'embauche des apprentis pour les entreprises, de 5.000 € pour les mineurs et de 8.000 € pour les majeurs.

"Nous avons donc absolument voulu que cette voie de l'apprentissage continue à progresser malgré la crise. Nous avons donné des aides aux entreprises pour qu'elles puissent signer des contrats d'apprentissage, la première année étant quasiment prise en charge en totalité par l'État. On sait que les entreprises rencontrent des difficultés, que la situation est compliquée pour beaucoup de secteurs, mais nous n'avons pas voulu que ce soit un frein pour permettre aux entreprises d'offrir ces parcours en apprentissage.

On a donné une prime de 5.000 € pour les mineurs et de 8.000 € pour les majeurs qui couvrent tous les coûts de recrutement de l'apprenti. Du coup, nous avons battu tous les records cette année, avec plus de 440.000 jeunes qui ont pu signer un contrat d'apprentissage. C'est quelque chose de formidable qui va leur permettre d'avoir un parcours qui les amène vers un emploi et c'est un signe de confiance des entreprises dans l'avenir. Parce que quand on recrute un apprenti, on est en train de préparer les compétences dont on aura besoin dans deux ou trois ans, quand on aura pu surmonter la crise sanitaire.

C'est une voie très positive. On sait que l'insertion sur le marché professionnel se passe bien. D'autres peuvent faire d'autres choix, mais je suis vraiment convaincue que c'est une très belle voie pour trouver un métier et s'assurer que c'est bien cela qu'on a envie de faire.

Nous avons donc décidé de prolonger ces aides jusqu'à fin mars. Nous allons avoir des consultations avec les organisations professionnelles et syndicales ainsi qu'avec les réseaux des CFA pour bien calibrer et regarder quels accompagnements mettre en place pour la suite, pour continuer à faire progresser l'apprentissage dans notre pays."



Jean-Michel Blanquer et Elisabeth Borne, respectivement ministres de l'Education nationale et du Travail, ont présenté plusieurs dispositifs pour les élèves décrocheurs.

Tristan Not. Quand et dans quelles conditions reprendront les cours en présentiel dans les universités ? Y aura-t-il un allègement des examens de fin d'année ? Et si c'est le cas, la valeur du diplôme sera-t-elle la même que les années précédentes ?

Jean-Michel Blanquer. "C'est sûr que la crise sanitaire, le confinement en mars-avril et les différentes formules de confinements qu'il y a eu dans le monde entier ont mis en valeur l'intérêt de l'enseignement à distance et du télétravail, mais aussi le caractère irremplaçable de la présence. C'est particulièrement vrai pour les métiers qui supposent de la manipulation et des interactions. C'est pour cela que nous sommes aussi volontaristes sur le fait de garantir de la présence."

“ On a réussi, en 2020, à avoir moins de décrocheurs qu'en 2019. ”

Jean-Michel Blanquer.

"S'agissant de l'ensemble des élèves du système scolaire, on a vraiment fait notre maximum. Ce qui fait que la France est le pays qui, en 2020, a le plus maintenu ses élèves à l'école, et on sait à quel point cela a été décisif pour éviter le décrochage. Un chiffre qui peut paraître incroyable : on a réussi, en 2020, à avoir moins de décrocheurs qu'en 2019. Alors que ce qui risque de se passer à l'échelle mondiale, c'est malheureusement beaucoup de décrocheurs.

A l'âge des études supérieures, il y a bien évidemment une plus grande capacité d'adaptation à l'enseignement à distance, mais on voit bien les limites de la situation aujourd'hui. On a pu maintenir les BTS et les classes prépa, Frédérique Vidal (ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, NDLR) travaille avec les présidents d'universités pour qu'il y ait un retour par petites cohortes étanches entre elles, en priorisant les publics qui en ont le plus besoin parce qu'on sait que c'est nécessaire, tout en tenant compte des contraintes sanitaires. Le problème de la vie étudiante, c'est qu'il y a beaucoup de brassage et au-delà même des cours, le fait de se rassembler peut poser des problèmes sur le plan sanitaire.

On est vraiment conscients que c'est difficile à vivre, il faut bien se rendre compte que c'est le même problème à l'échelle du monde entier. Mais on va avoir un volontarisme particulier au cours des prochains mois pour ce retour progressif des étudiants."

Laura Fatoux. Au vu de la crise et de la menace d'un éventuel reconfinement, serait-il possible de prolonger la période d'apprentissage d'un jeune ?

Elisabeth Borne. "C'est une bonne question. Il faut que l'on soit capable de s'adapter, de faire preuve de souplesse. On demande aux préfets de discuter en ce sens avec les organisation patronales et syndicales. L'objectif est qu'aucun jeune ne soit laissé sur le bord de la route et qu'à la sortie de cette expérience professionnelle, ils en retirent quelque chose de positif et soient en mesure de trouver un emploi."



A l'issue des débats, les ministres ont brièvement pu s'entretenir individuellement avec les lecteurs.

© Photo NR, Thierry Roulliaud

Véronique Gaulon. Serait-il même possible de rajouter exceptionnellement une année d'apprentissage pour des jeunes en CAP et BP qui se sont retrouvés pendant presque six mois sans possibilité de se former en entreprise ? N'y a-t-il pas de ce fait un risque de dévaluation de ces diplômes obtenus en 2020 et 2021 ?

Jean-Michel Blanquer. "Depuis le début de la crise sanitaire, nous faisons preuve de souplesse sur les enjeux que vous évoquez et il faut être pragmatique pour s'adapter. S'agissant de la formation en milieu professionnel, cela s'est traduit par des aménagements pour tout ce qui est stages, parfois des allongements de scolarité, on crée aussi de plus en plus de mentions complémentaires pour que l'on puisse faire une année de plus pour compléter un diplôme que l'on a pu faire. Donc on doit être dans cette bienveillance et cet accompagnement personnalisé qu'impose la crise. C'est ce qu'on a fait dans le domaine de l'apprentissage, où les règles ont pas mal évolué et où les dispositifs sont sans arrêt ajustés."

Elisabeth Borne. "Je suis complètement à votre écoute sur la façon dont on peut répondre à ces situations difficiles des jeunes qui veulent se former par l'apprentissage dans des secteurs qui ont eu beaucoup de contraintes, du fait de la crise sanitaire. Hier (mercredi, NDLR), avec le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, nous avons évoqué la situation de jeunes qui n'ont pas encore trouvé de contrat (ils sont 1.300 dans le secteur de l'hôtellerie, cafés, restaurant et tourisme), mais aussi celle des jeunes qui ont un contrat mais qui n'ont pas vraiment pu être en entreprise. On peut se dire qu'ils ont fait moins de temps en entreprise cette année et plus de temps en CFA, et l'an prochain, on pourrait faire le contraire."

Je propose qu'on continue les échanges avec la chambre des métiers et les secteurs professionnels qui sont concernés pour qu'on ne pénalise pas les jeunes. C'est déjà assez compliqué pour eux, on leur impose beaucoup de contraintes : notre responsabilité à tous, c'est de s'assurer qu'ils ne soient pas pénalisés par cette crise et qu'ils puissent avoir un diplôme reconnu, de qualité. Nous allons y travailler dans les prochaines semaines et je n'ai pas de doute que nous trouverons une bonne réponse."

Laura Fatoux. Sur les conseils de la mission locale, j'ai pris une jeune en CIE (Contrat Initiative Emploi), un dispositif mis en place en début d'année pour permettre aux jeunes de se réinsérer et aux entreprises de bénéficier d'une aide à hauteur de 47 %. Mais est-ce que les entrepreneurs connaissent ce dispositif-là ?

Elisabeth Borne. "La plateforme « Un jeune, une solution » s'adresse aux jeunes, mais aussi aux entreprises qui peuvent y trouver les différents types d'embauche et d'accompagnement. Cela doit être un lieu de partage entre le gouvernement, les jeunes et les entreprises, qui sont conscientes qu'on doit tous se mobiliser dans la période actuelle."

50.000

C'est l'objectif de Contrats Initiatives Emploi (CIE) que veut contractualiser la ministre du Travail, Elisabeth Borne, en 2021.

"On est en train de lancer une grande campagne de communication. C'est notre défi de faire connaître tous ces dispositifs : primes à l'embauche, aide à l'apprentissage, contrats aidés... En 2020, on a lancé le Plan jeunes ; en 2021 ? on va démultiplier le nombre de solutions qu'on propose aux jeunes. On avait par exemple un objectif de 10.000 CIE en 2020 et on veut en faire 50.000 en 2021."

Véronique Gaulon. Pour que ces jeunes aient un avenir, il faut aussi que nos entreprises puissent passer le cap de ces fermetures. Il y a eu des aides en province qui peuvent aider nos TPE. Mais il faut aussi se pencher sur le cas des plus grosses entreprises, comme L'Escale chez nous, qui n'ont reçu aucune aide depuis le début, à part l'activité partielle et l'aide de 20 % du chiffre d'affaire à partir de ce mois-ci... Serait-il possible d'attribuer une aide proportionnelle de façon rétroactive à ces établissements ?

Elisabeth Borne. "On adapte constamment les dispositifs, on est conscient que plus le temps passe, plus c'est difficile. Les aides qui relèvent du ministère du Travail, c'est simple : on prend en charge 100 % de l'activité partielle, quand un secteur est complètement ou partiellement fermé. Pour les dispositifs du ministère de l'Economie, il y a déjà eu des ajustements, mais évidemment, on va continuer à regarder. La commande du président de la République et du Premier ministre est simple : « Ne pas avoir de trou dans la raquette ! »"

le billet : roulez jeunesse

Il n'y a pas eu le plaisir de la découverte puisque Jean-Michel Blanquer et Elisabeth Borne étaient déjà venus à Châteauroux. Il n'y a pas non plus eu le bonheur du farniente puisque leur venue s'est effectuée au pas de charge. Alors, que restera-t-il du passage des ministres de l'Emploi et de l'Éducation dans l'Indre, par ce jeudi pluvieux de janvier ? On retiendra d'abord qu'il a surtout été question de jeunesse. Et on regrettera ensuite que l'exercice se soit plus apparenté à de la communication qu'à de l'information. Dommage.

Bruno Mascle